

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers internautes,

Comme vous le savez, notre département n'est pas épargné par la crise économique et sociale qui affecte notre pays.

Malgré quelques signes positifs qui nous viennent des Etats-Unis, nous sommes encore dans l'œil du cyclone et la violence inouïe de cette crise se traduit en Lot-et-Garonne par des suppressions d'emplois, des carrières brisées, et un profond désarroi.

Le désespoir est tel que certaines entreprises meurent en toute discrétion.

En l'espace d'un an, l'emploi salarié a diminué de 2,8% et le Lot-et-Garonne subit la plus forte baisse d'Aquitaine. L'industrie étant le secteur le plus touché.

Au 1^{er} juin, on comptait 66 entreprises en situation de chômage partiel pour un volume d'heures autorisées de 53.000 ! Et malheureusement, les jeunes sont les premières victimes de la crise !

L'activité agricole n'est pas épargnée et celle-ci subit une crise majeure dans le secteur de la production laitière, ainsi que dans la filière fruits et légumes et la viticulture. Ces activités sont victimes à la fois d'une absence de régulation efficace et des pratiques de la grande distribution qui abuse de sa position dominante pour imposer des prix non rémunérateurs.

Pour la filière lait, l'accord sur les prix du 4 juin dernier apparaît largement insuffisant. Les quelques centimes d'euros difficilement obtenus ne règlent en rien la situation. Ces trois derniers mois, les prix ont atteint un plancher inconnu depuis 25 ans et les producteurs ont perdu 30 % de leur revenu.

Face à cette situation économique et sociale difficile, le Conseil Général s'engage pleinement dans son rôle de soutien et d'accompagnement en concertation avec les acteurs économiques et sociaux concernés.

Même si le Conseil Général ne peut à lui seul résoudre toutes les difficultés, il est important qu'il signifie son soutien par des actes !

J'ai personnellement reçu les représentants des personnels de plusieurs entreprises, je pense récemment à CESA, MARTY ou JLG.

Le 10 juin dernier, avec Jacques BILIRIT, j'ai organisé une réunion extraordinaire de la commission « Economie, Tourisme, politiques contractuelles », en présence du Sous-préfet de Villeneuve, du Député Jérôme CAHUZAC et des représentants socio-économiques du bassin économique du Fumélois - Villeneuvois.

A cette occasion, il a été décidé d'adresser une délibération type aux 60 communes et EPCI des 8 cantons concernés (Tournon, Fumel, Monflanquin, Villeneuve Nord et Sud, Cancon, Penne d'Agenais et Sainte Livrade) pour solliciter officiellement les Ministres du Gouvernement compétents. Cette délibération demande la mise en œuvre de mesures destinées à sauvegarder et dynamiser cette zone en proie à une grave crise économique, à savoir notamment :

- la création d'une zone prioritaire de développement avec exonérations fiscales et sociales (type ex bassin d'emploi à redynamiser) pour garantir l'utilisation du FNRT et favoriser la pérennisation des projets ;
- la prise en charge du contrat de transition professionnelle pour les salariés licenciés.

Mais nous l'avons vu, la crise ne touche plus seulement le bassin Fuméolois – Villeneuvois. C'est pourquoi, j'ai demandé lundi dernier au Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et du tourisme, M. Hervé NOVELLI, l'application du Contrat de transition professionnelle à tout le département. Celui-ci permettrait de garantir aux salariés licenciés leur salaire pendant un an et une formation.

Le Président de la République a promis d'aller dans ce sens lors de son discours devant le Congrès. Aujourd'hui, nous attendons des actes et donc de la part du Gouvernement des décisions fortes, à la mesure de la crise que nous traversons.

Le catalogue sans vision ni priorité énoncé par le Président de la République au Congrès de Versailles n'est pas de nature à nous rassurer. En particulier le projet de grand emprunt qui risque d'aggraver la situation des finances publiques.

Le 1^{er} Président de la Cour des Comptes, Philippe SEGUIN, a rappelé que le grand emprunt allait se traduire par un appauvrissement de l'Etat ! Il a rappelé qu'en 2008 la dette publique avait augmenté de 120 milliards d'euros pour atteindre 1.330 milliards, soit 47.400 euros par actifs. Les seuls intérêts de la dette représentent 54 milliards soit un montant supérieur à l'impôt sur le revenu.

Plus grave, le 1^{er} Président de la Cour des Comptes précise que le déficit de l'Etat, qui devrait atteindre 7% cette année, n'est dû qu'en partie à la crise. 50% de celui-ci est d'ordre structurel. Il est dû à une dérive nettement aggravée par les avantages fiscaux d'un montant de 10 milliards d'euros décrétées par le Président de la République.

Par ailleurs, le doublement du déficit de l'Etat représente un montant supérieur au produit de l'impôt sur le revenu ! Pour assumer cette situation, il aurait fallu doubler l'impôt sur le revenu.

Il est facile de faire des cadeaux fiscaux et de ne pas augmenter l'impôt quand on peut présenter un budget en déficit et faire peser le poids de celui-ci sur les générations futures.

Il est aujourd'hui urgent de revenir sur les largesses attribuées aux catégories sociales les plus favorisées, à travers le bouclier fiscal, tout en mettant fin aux niches fiscales qui exonèrent de la solidarité nationale de nombreux contribuables.

Mes chers collègues, tout cela n'est pas sans conséquence sur les finances départementales !

C'est désormais un problème national, les départements sont à genoux ! L'Etat met les départements à genoux. Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association des Départements de France, un recensement des diverses situations a permis de constater que 1/3 des départements ont drastiquement baissé leurs investissements, plusieurs d'entre eux n'ont plus d'épargne. Tous les départements sont affectés par une situation exceptionnelle qui conjugue forte baisse des recettes et forte hausse des dépenses sociales !

Et je m'étendrai pas sur la taxe professionnelle dont la suppression été annoncée par le chef de l'Etat. A 6 mois de la préparation du prochain budget, on ne sait toujours par quoi elle sera remplacée.

En Lot et Garonne, nous avons su anticiper, ce qui nous place dans une situation moins difficile que certains départements. Pour autant, les difficultés continuent de s'amonceler.

Pour le budget 2009, nous avons prévu une recette de 19M € pour les droits de mutation. Aujourd'hui, les projections des services établissent une recette de 15 M€, soit 4 M€ de moins que prévu, et 12M€ de moins qu'en 2007 !

C'est dire la gravité de la crise que nous traversons.

Dans le même temps, la dépense nette supplémentaire pour l'APA, le PCH, le RMI, la PJJ, augmentera cette année de plus de 8 millions d'euros.

Nous avons maintenu un très haut niveau d'investissements à 95 millions d'euros, soit 20 M€ supplémentaires par rapport au prévisionnel de 2007. Nous avons maintenu ce haut niveau d'une part contraints par les engagements de l'ancienne majorité, mais d'autre part, parce que nous avons voulu afficher un budget volontariste pour affronter la crise et éviter d'en amplifier ses conséquences en Lot et Garonne.

Voilà la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Pour autant, je ne souhaite pas sombrer dans la sinistrose.

Parce que notre équipe sait faire preuve de volontarisme et d'innovation, elle est la mieux à même de préparer l'avenir.

Venons-en à la décision modificative.

Les principaux ajustements financiers de cette DM sont liés à l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2009 du Revenu de Solidarité Active (RSA). Un abondement de 2,2 M€ est inscrit au budget. Une fois de plus, la mise en œuvre de cette nouvelle prestation n'est pas intégralement compensée par l'Etat. A titre d'exemple, 179 150€ devront être provisionnés pour recruter des agents chargés d'instruire les dossiers des demandeurs du RSA, surcoût non compensé !

Le détail des mouvements sont indiqués dans le rapport 9013, on notera néanmoins 241 000€ inscrits au titre d'une subvention exceptionnelle au SDIS pour lui permettre de faire face aux conséquences de la tempête Klaus et 89 000 à l'agriculture et l'environnement pour faire face à des situations particulières.

Concernant le Compte administratif, celui-ci confirme (comme j'ai eu l'occasion de le démontrer lors du débat d'orientations budgétaires et de l'examen du BP 2009) la dégradation prévisible de l'épargne brute ainsi que celle de notre capacité de désendettement, conséquence d'un recours accru à l'emprunt. Cela était inscrit dans l'héritage.

Ce compte administratif révèle également la perte de dynamisme des recettes de fonctionnement qui n'évolue plus que de 2,9% entre 2007 et 2008, contre 4% entre 2006 et 2007. Nous subissons la conjonction de la baisse de 3,1 millions d'euros des droits de mutation et du très net ralentissement des dotations d'Etat qui progressent seulement de 400.000 euros en 2008 contre 6,8 millions d'euros en 2007 et 9,7 millions en 2006.

Ce phénomène va s'amplifier en 2009 comme je vous l'exposais tout à l'heure. Les dépenses de fonctionnement continuent de progresser du fait des transferts de personnels TOS et DDE (164 agents). Ces dépenses sont néanmoins maîtrisées car lorsqu'on neutralise l'impact de ces transferts, la hausse des charges de personnels est limitée à 4,3% et résulte exclusivement de mesures réglementaires.

Malgré ce contexte difficile, le département présente un taux record de réalisation des investissements à 85% en 2008 contre 74% en 2007. Cela démontre, s'il en était besoin, notre capacité à agir dans l'intérêt du Lot et Garonne.

Au cours de cette session, plusieurs dossiers importants vont être examinés. Ceux-ci s'inscrivent dans la mise en place progressive de notre projet pour le Lot et Garonne, pour le dynamiser et le rendre plus juste.

➤ **Le RSA :**

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a pris effet le 1^{er} juin 2009. Elle a pour objectif d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à leur insertion sociale. Elle offre un droit à un revenu garanti et à un accompagnement professionnel ou social adapté aux besoins du bénéficiaire.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les systèmes d'intéressement liés à la reprise d'activité.

On ne peut que souscrire à la philosophie et aux objectifs de cette mesure, néanmoins, le RSA comporte des lacunes et incertitudes dont il convient d'être conscient :

Tout d'abord, il est à craindre que la mesure n'encourage le développement du travail à temps partiel contraint puisqu'un complément de revenus sera assuré par le RSA.

On peut également déplorer que les moins de 25 ans ne soient pas pris en compte dans ce dispositif, d'autant que 3 006 jeunes lot-et-garonnais sont aujourd'hui au chômage, soit plus de 16 % du total des demandeurs d'emplois du Lot-et-Garonne.

Le financement de la mesure est contestable : les plus gros revenus, couverts par le bouclier fiscal, ne seront pas mis à contribution.

De plus, la mise en place du dispositif n'est pas compensée par l'Etat, le Département devra prendre à sa charge 177 000 euros pour du renfort en personnel et du matériel informatique notamment.

Enfin, la prise en charge de l'ex Allocation pour parent isolé est certes compensée par l'Etat aujourd'hui. Mais au-delà de 2010, l'Etat n'offre aucune garantie.

➤ **La création d'un Pass bonne conduite :**

Il s'agit de la mise en œuvre d'un engagement de campagne de la nouvelle majorité. Favoriser la mobilité, c'est permettre à nos jeunes d'étudier, de travailler, de s'épanouir. L'obtention du permis de conduire est un outil important dans le parcours d'autonomisation des jeunes lot-et-garonnais. Or, dans le même temps, notre département affiche un des plus mauvais taux d'accidentologie sur les routes. L'exécutif a ainsi décidé de créer le « pass bonne conduite » qui conjuguera soutien financier aux jeunes conducteurs respectueux des règles de conduite, et formation post-permis pour éviter les conduites à risques.

Cette mesure a l'avantage de conjuguer renforcement du pouvoir d'achat des lot-et-garonnais et responsabilisation de nos jeunes. Claire PASUT en détaillera les conditions de mise en œuvre.

➤ **La mise en place de la gratuité des transports scolaires**

Il sera proposé à l'assemblée départementale d'adopter le nouveau cadre de délégation de compétences entre le Département et son réseau d'organismes secondaires et d'adopter les nouveaux régimes d'aide départementaux pour les élèves externes, demi-pensionnaires et internes.

Vous le savez, la gratuité des transports scolaires sera effective à la rentrée 2009. Cette mesure répond à 4 enjeux principaux :

- l'équité : la règle du jeu sera désormais la même pour tous les lot-et-garonnais, sur tout le territoire de notre département.

- la cohérence : elle concernera tous les élèves lot-et-garonnais, qu'ils soient transportés en service spécialisé, en ligne régulière départementale, ou en service SNCF régional ;

- la proximité : le Conseil général maintiendra un partenariat fort avec les organisateurs secondaires pour assurer une relation étroite avec les familles au niveau local ;

- la maîtrise : la gratuité ne sera pas une porte ouverte à toutes les dérives puisque le Conseil général a fait le choix de conserver la sectorisation pour maîtriser la fréquentation des établissements scolaires et d'instaurer des frais d'inscription, modiques, pour s'assurer de la régularité du besoin de transport.

En outre, la qualité du service de ramassage sera sensiblement améliorée, chaque bus bénéficiant par exemple de ceinture de sécurité individuelle.

Nous allons sortir enfin de ce système injuste, inégal et illégal dans lequel la majorité précédente s'est engluée pendant des années, démontrant ainsi son incapacité à réformer, à proposer une politique publique dynamique adaptée aux besoins de nos concitoyens dans ce domaine essentiel.

Je tiens ici à féliciter publiquement C. FERULLO, qui conduit avec efficacité et détermination ce dossier. Je le remercie pour le travail immense qu'il accomplit pour permettre la mise en place d'une mesure attendue par les lot-et-garonnais.

➤ **La participation à une SEM EnR Aquitaine**

Nous avons décidé de mettre en place une véritable politique de développement durable. Cette volonté se traduit par des actes et des engagements. Ainsi, le Conseil général interviendra aux côtés du Conseil Régional et de tous les autres départements d'Aquitaine dans la création d'une Société d'économie Mixte ayant pour vocation de soutenir le développement des énergies renouvelables. Cette SEM financera la recherche, l'expertise mais également la réalisation de projets industriels ou publics.

➤ **La filière LAIT**

Concernant la crise de la filière Lait, nous proposerons à l'assemblée que le Conseil Général accorde un soutien exceptionnel aux éleveurs par le biais de la prise en charge du coût de la prophylaxie des troupeaux et l'inscription d'une enveloppe de 140.000 € à cet effet. En outre, comme le prévoit la loi, j'accorderai des dérogations au cas par cas afin que les éleveurs les plus en difficultés puissent bénéficier du Revenu de Solidarité Active.

➤ **Renforcement du soutien du Conseil général à la petite enfance :**

Si la Protection Maternelle Infantile est une des compétences obligatoires des départements, le secteur de la petite enfance ne relève pas directement de leurs champs d'action.

Nous avons pourtant décidé de renforcer notre soutien à la petite enfance, par le biais de 2 actions :

Le conventionnement de micro-crèches ou structures d'accueil de jeunes enfants à titre expérimental, en partenariat avec la CAF et la MSA.

Parallèlement, afin de soutenir les communes et associations qui doivent faire face à une augmentation importante des coûts de fonctionnements des crèches ou halte-garderies, nous proposons d'augmenter de 50% notre aide à ces structures en 2009 et de 50% en 2010.

Mes chers collègues, le Conseil général continue d'œuvrer avec détermination pour soutenir les acteurs socio-économiques face à la crise, pour défendre le pouvoir d'achat des lot-et-garonnais et améliorer leur qualité de vie en mobilisant ses moyens humains, matériels et financiers.

Dans le même temps, afin de ne pas se contenter de subir les crises mais de les anticiper et de créer les conditions d'un développement durable, **le Conseil général a lancé des études en vue de se doter d'outils de planification qui lui manquaient jusqu'à présent, je pense notamment à l'élaboration** du Plan de modernisation du réseau routier 2010-2025 et des études sur le désenclavement de l'Albret ainsi qu'au schéma départemental de développement économique ;

Ces 2 schémas essentiels pour écrire et structurer l'avenir seront réalisés avant la fin de l'année et seront examinés à l'occasion d'une session extraordinaire qui se déroulera en novembre.

Je terminerai en évoquant 2 dossiers structurants :

- La LGV
- Le classement de la RN 21 dans le PDMI.

La LGV : à l'occasion de sa session du 5 novembre 2008, le Département a délibéré favorablement sur le principe de financement de l'opération, tout en émettant cinq observations sur le projet de protocole d'intention transmis par le Préfet de Région Aquitaine. Depuis la dernière session, le projet de protocole d'intention initialement soumis aux collectivités a été amendé par l'Etat. De plus, par lettre du 15 mai 2009, le Préfet de Région Aquitaine nous a apporté les garanties attendues. Si l'on peut se réjouir que l'Etat ait accepté ces conditions, je reste inquiet et donc vigilant quand à la réalisation de cet ouvrage si essentiel à la modernisation du Lot-et-Garonne.

La RN 21 : cet axe structurant vient enfin d'être inscrit officiellement par la Préfecture de Région au Plan de Développement et de Modernisation d'itinéraire (PDMI).

Cette excellente nouvelle a été rendue possible par la mobilisation et la participation exceptionnelle des collectivités locales à hauteur de 40% du financement du projet, seul moyen de débloquer enfin une situation figée depuis 30 ans. Même si l'ensemble du tracé n'a pas été retenu, c'est un très grand pas en avant pour le Lot et Garonne.

Les 10 000 usagers quotidiens qui mettent en moyenne près de 40 mn pour parcourir un itinéraire de 24 km réputé pour sa dangerosité, les acteurs socio-économiques qui vont pouvoir envisager un réel développement entre Villeneuve et Agen et les entreprises locales qui vont bénéficier d'un programme d'investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros dans un contexte particulièrement difficile peuvent être satisfaites de cette annonce.

Il convient également de souligner que c'est la volonté d'union de l'ensemble des protagonistes, Département, élus du Villeneuvois et de l'Agenais qui a permis d'obtenir satisfaction.

« Rassembler les hommes pour fédérer les territoires » est un slogan qui devient réalité. La Majorité départementale peut être fière de cette avancée dans l'intérêt du Lot et Garonne.

En l'espace d'une année, beaucoup a été fait pour placer notre département sur le chemin d'un développement durable et solidaire, beaucoup reste à faire.

J'en suis bien conscient et c'est avec détermination et optimisme que notre équipe s'emploiera à relever les défis qui l'attendent.

Pour conclure, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des agents du Département. Sans leur compétence, sans leur dévouement et leur sens du service public, rien ne serait possible.

Le Rapport d'Activité des Services illustre combien l'action du Conseil général est essentielle pour le maintien de la cohésion sociale et pour la modernisation de notre territoire.

Ces efforts risquent d'être remis en cause demain par certains apprentis sorciers qui forment le projet d'affaiblir les départements. Nous sommes à la veille d'une réforme territoriale placée sous le signe de la revanche politique, de la démagogie et de la mise en place d'une stratégie du bouc émissaire pour faire écran aux échecs de la politique nationale.

S'attaquer au Conseil Général, c'est s'attaquer à toutes les politiques sociales qui fondent la cohésion de nos territoires, des politiques justes qui font ici l'unanimité même si leur coût est mal compensé. C'est s'attaquer également à cette organisation territoriale de proximité qui a fait ses preuves et dont l'efficacité est reconnue de tous.

Demain, chacun devra prendre ses responsabilités.

Annonces administratives

ADMINISTRATION PREFECTORALE

DEPART DE M. LE SOUS-PREFET GUY MASCRES – VILLENEUVE-SUR-LOT

M. Guy MASCRES, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot depuis janvier 2008, a quitté le Département de Lot-et-Garonne pour rejoindre la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon où il exercera les fonctions de Secrétaire général.

Son successeur n'est pas encore connu.

ORGANISME EXTERIEUR

DEPART DE M. PAUL VO VAN – ARRIVEE DE MME NATHALIE HERARD- CAUE 47

M. Paul VO VAN ayant quitté la direction du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Lot-et-Garonne pour exercer son activité en libéral, Mme Nathalie HERARD lui a succédé à la tête du CAUE 47.

Diplômée de l'école d'architecture de Bordeaux, qualifiée en urbanisme, Mme HERARD a occupé successivement les fonctions de Chargée de mission « développement local et aménagement » et de Chef du service urbanisme et habitat à la DDE de Charente, avant d'être nommée Directrice des politiques de solidarité et d'aménagement du territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Depuis 2005, Mme HERARD était Chef du service urbanisme et habitat à la DDE de Lot-et-Garonne.

ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE

ARRIVEE DE CHRISTOPHE MARET - CHEF DU SERVICE « AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE »

M. Christophe MARET a été nommé Chef du service « Affaires juridiques et commande publique » sous la Direction des affaires générales et de la logistique à compter du 1^{er} juillet 2009.

Agé de 43 ans, titulaire d'une maîtrise de droit public, M. MARET a occupé les fonctions de responsable des Affaires juridiques successivement à la commune de Montgeron (Essonne), au Conseil général de Seine et Marne, puis à la commune de Montrouge dans les Hauts de Seine.

En 2003, il a été nommé Directeur des affaires juridiques, des marchés publics et des assurances de la ville de Yerres (Essonne) dont il est devenu en 2006, Directeur général adjoint des Services, Chargé des finances, des affaires juridiques, des marchés publics et des affaires générales.

Contacts presse :

Yannick Lemarchand, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 42 45 / 06 86 07 46 04 / yalemarc@cq47.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / vedelery@cq47.fr

LOT-ET-GARONNE 
Conseil général